Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Pbs de voisinage en logement social

Par nathalie555

Madame, monsieur,

J'ai du informer de nombreuses fois mes voisins avant d'en informer mon bailleur social de leurs agissements malveillants à mon égard l'année 2021 ainsi que l'année 2020. J'ai jugé nécessaire d'envoyer de très nombreux emails car mes deux voisins ne voulaient pas se remettre en cause et continuaient de me nuire (bruits excessifs, poubelles sur le palier ...). Après deux mois d'accalmie, ils récidivent. J'aimerais savoir si je suis en droit de demander à mon bailleur copie des courriers adressés par le bailleur à mes voisins leur rappelant leurs devoirs civiques en tant que locataire.

Dans l'attente d'une réponse, je vous remercie d'avance

Par nathalie555

je voudrais savoir si le bailleur leur a écrit, c'est pour cette raison que je souhaite lui écrire. A t-il l'obligation de répondre à mon courrier ?

Par ESP

Bonjour
Votre bailleur n'a pas l'obligation légale de vos répondre.
Vous obtiendrez de bonnes infos en contactant l'ADIL de votre secteur.